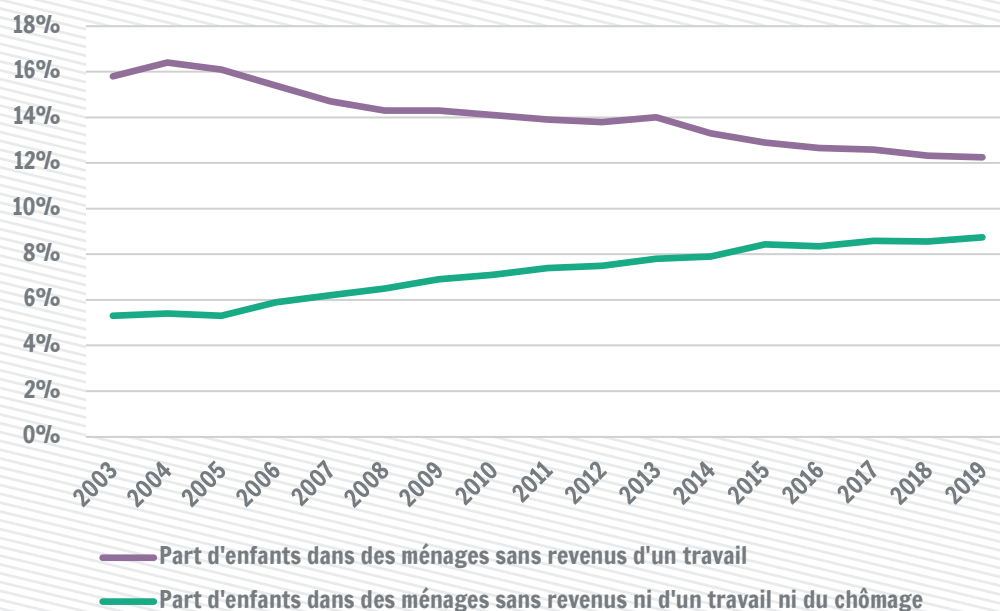


Part des enfants dans des ménages sans emploi

12,3%

Fin 2019, en Wallonie, 12,3 % des enfants vivaient dans des ménages sans revenus d'un travail

Evolution de la part d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail en Wallonie

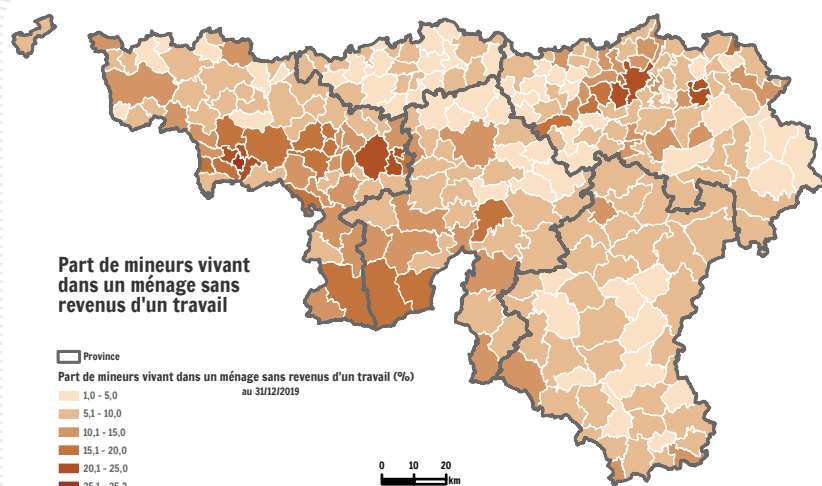


Sources : BCSS ; Calculs : IWEPS

Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail mesure la proportion des moins de 18 ans dont aucun des parents vivant sous le même toit ne travaillait, au 31 décembre de l'année de référence. Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus ni d'un travail, ni du chômage, mesure cette même proportion, mais sans ceux dont au moins un des parents bénéficiait d'une allocation de chômage. Notons qu'ici les parents sont identifiés à partir du Registre national : il s'agit de la personne de référence du ménage où l'enfant est domicilié et de son partenaire.

On observe une diminution de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail. Ainsi, elle passe de 15,8 % en 2003 à 12,3 % en 2019. Cette évolution contraste avec celle du taux d'enfants vivant dans un ménage sans revenus ni d'un travail, ni du chômage, qui augmente en passant de 5,3 % à 8,7 % sur la même période. Cela veut dire que s'il y a moins d'enfants vivant dans des ménages de demandeurs d'emploi, il y a plus d'enfants vivant dans des ménages d'inactifs. Ces derniers pouvant vivre dans des conditions encore plus difficiles : par exemple vivre avec un parent affecté par des problèmes de santé liés à une incapacité de travail, ou recevant un revenu d'intégration dont l'obtention est plus précaire – puisque liée à un examen des ressources et des besoins.

Part des enfants dans des ménages sans emploi



Le taux d'enfants vivant dans des ménages sans revenus d'un travail est plus important dans les communes du sillon industriel, dans les villes et les zones rurales du Sud des provinces du Hainaut, de Namur et du Sud-ouest et du Nord-ouest de la province de Luxembourg. À l'opposé, les communes périurbaines, du Brabant wallon, à proximité du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone (sauf Eupen) présentent un taux plus faible. Logiquement, cette carte est très similaire à celle du chômage (cf. fiche taux de chômage administratif).

Sources : Banque carrefour de la Sécurité Sociale
Auteur : IWEPS, 2021

Définitions et sources

Ces chiffres proviennent des données de la Banque carrefour de la sécurité sociale. Dans cette base de données, les parents sont classés en quatre catégories : travailleur (y compris à temps partiel), demandeur d'emploi, inactif (revenu d'intégration, incapacité de travail (pré)pensions, crédit temps...) et autres (aucun revenu personnel connu à la sécurité sociale). Sur base de ces catégories, les enfants sont classés selon le statut de leurs parents. Notons que ceux dont un parent est inactif ou demandeur d'emploi et l'autre parent a le statut « autres » sont exclus du calcul du taux, car ce dernier peut être tant inactif sans revenus (par exemple, au foyer) ou à l'emploi (à l'étranger ou dans une institution internationale). L'exclusion de cette population (environ 10 % des enfants) permet de limiter les biais dans les communes frontalières, où de nombreux Wallons travaillent à l'étranger.

Pertinence et limites

Une des limites de cet indicateur est qu'il ne prend en compte que la situation d'emploi des parents pour identifier la situation sociale des enfants. Si la situation d'emploi diminue le risque de pauvreté, le lien n'est pas totalement automatique (cf. fiche taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale). Certaines personnes vivent dans des ménages sans emploi sans pour autant vivre dans la pauvreté et, réciproquement, il y a des travailleurs pauvres.

Il semblerait aussi que ce taux soit légèrement sous-estimé au niveau wallon. En effet, des indicateurs proches tirés d'enquêtes (SILC et EFT) situent la part des enfants vivant dans des ménages sans emploi plutôt entre 15 % et 20 % pour la Wallonie. Cette différence peut provenir des sources (enquêtes vs données de la sécurité sociale), de la définition du ménage, de la mesure de l'absence de travail et de l'exclusion d'une partie des enfants dans cet indicateur-ci.

Pour en savoir plus :

Rubrique « Niveaux et Conditions de Vie » du portail WalStat : <http://walstat.iweps.be/>

Personne de contact : **François Ghesquière** (f.ghesquière@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2022**